

*Initiatives ministérielles*

l'une des pétrolières du Moyen-Orient, du Venezuela ou de nos amis mexicains. Les Canadiens n'y verront peut-être aucun inconvénient. Pourtant, je regrette que nous n'ayons pas abordé cette question dans le projet de loi.

Cet actif aurait servi à des fins stratégiques: la vente de Petro-Canada signifiera que nous aurons vendu un véhicule, un outil, un dispositif qui nous aurait permis de faire face à nos problèmes d'approvisionnement en énergie pétrochimique. En effet, Petro-Canada est une société dont les installations sont réparties d'un océan à l'autre.

Je crois que la mesure législative aurait dû nous permettre d'empêcher la vente ou la cession d'un actif que notre gouvernement aurait considéré stratégique de par son but et de par son objectif, du moins aussi longtemps que le gouvernement aurait détenu une participation dans Petro-Canada. Elle aurait pu inclure la cession, la vente, la liquidation, la mise en faillite, le démantèlement d'un moyen de distribution des réserves pétrochimiques, d'une raffinerie ou d'un oléoduc, enfin d'une partie de l'actif.

Je reconnais que ce serait un fardeau pour les actionnaires de Petro-Canada, mais il faut se rappeler l'origine de la société et les gens qui acquièrent ces actions devraient s'en rappeler. Au cours de la période de transition, c'est-à-dire de la période qui sépare l'acquisition de la première action de la vente de la dernière action, il faut qu'ils soient conscients que nous, au gouvernement, et eux, grâce à leur investissement privé, allons vivre une période d'instabilité. Ils le savent maintenant, parce que nous ne vendons pas Petro-Canada globalement en un coup. La vente s'effectuera par étapes et par tranches et s'échelonnera sur une période qui pourrait atteindre dix années. Nous ne le savons pas exactement.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas question, dans le projet de loi, de notre capacité de satisfaire à l'exigence relative au maintien des avoirs stratégiques.

Il est vrai que nous avons eu de bonnes discussions sur les langues officielles. Je suis d'accord avec le ministre sur ce point. J'estime, comme beaucoup de mes collègues, que les dispositions du projet de loi qui rapportent à l'emploi des langues officielles du pays, soit le français et l'anglais, au sein de Petro-Canada ne sont pas satisfaisantes. Le projet de loi porte qu'il reviendra à la société Petro-Canada de décider comment elle offrira ses produits et ses services dans les deux langues. Donc, Petro-Canada décidera.

Ce critère, ce mécanisme est prévu dans l'acte de constitution de la société, et je ne vois pas très bien

comment un particulier qui n'est pas un actionnaire de Petro-Canada, mais seulement un client, comme le gars à la tronçonneuse dont je parlais tout à l'heure, peut traiter de la question des langues officielles au sein de Petro-Canada.

Rien ne sert de dire: «C'est une société privée; laissez-la faire à sa guise.» Le gouvernement a déjà jugé bon d'inclure la question des langues officielles dans la loi. C'est dans la loi. À mon avis, ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait. Alors, pas de demi-mesure! Les recommandations du Commissaire aux langues officielles, M. Fortier, ont été rejetées.

Nous avons également étudié brièvement, en comité et à la Chambre, une disposition relative à la comptabilité et au vérificateur général. Sachant combien difficile cela a été pour le vérificateur général d'obtenir les données financières réelles se rapportant à l'acquisition de Petro-Canada, je crois qu'il va se heurter aux mêmes difficultés quand il va vouloir examiner ou vérifier comment cette vente s'est effectuée, dans le cadre de son mandat. Et ne venez pas me dire qu'il n'en verra pas le besoin. Jamais dans l'histoire du Canada une aussi grosse société n'a été privatisée. Vous pouvez être sûrs que notre vérificateur général ne manquera pas de surveiller cela de près.

Le ministre d'État chargé de la Privatisation a déclaré à la Chambre que le vérificateur général comme nous tous aura accès au prospectus qui sera distribué aux commissions de valeurs mobilières partout au pays. C'est vrai, mais le prospectus est de peu d'intérêt pour le vérificateur général, qui voudra surtout savoir comment l'argent est passé des mains des souscripteurs à forfait à celles du gouvernement et ce qu'il en adviendra ensuite. Je suis également convaincu que le vérificateur général ne sera pas invité à prendre part aux discussions du Cabinet sur la comptabilité de ces sommes, en raison des règles en matière de confidentialité. Ce n'est pas vrai. Ce sont des hypothèses, mais j'ai vu les problèmes auxquels a déjà été confronté le vérificateur général. Je n'ai aucune raison de croire qu'il en sera autrement dans l'avenir.

• (1210)

Je ne dis pas que le gouvernement va délibérément essayer de cacher quelque chose. Je dis simplement que le vérificateur général doit avoir accès aux documents et que des amendements ont été proposés afin de lui permettre d'y avoir accès, sans pour autant divulguer certains renseignements de nature commerciale qui doivent demeurer confidentiels pour la protection de Petro-Canada.